



# RESULTAT DE L'EXAMEN D'ENTREE DANS LES ECOLES D'AVOCAT

publié le 19/12/2017, vu 778 fois, Auteur : [Maître Michel BENICHOU](#)

**La session 2017 a marqué une réforme importante pour l'entrée dans les écoles d'avocat. Nous sommes en effet passés d'un examen décentralisé à un examen national sous forme de sujets décidés à PARIS et adressés en province avec les corrections.**

La session 2017 a marqué une réforme importante pour l'entrée dans les écoles d'avocat. Nous sommes en effet passés d'un examen décentralisé à un examen national sous forme de sujets décidés à PARIS et adressés en province avec les corrections.

La nouvelle réglementation a eu des effets immédiats.

En premier lieu, en 2016, le nombre de candidats était beaucoup plus important. Certains ont anticipé ladite réforme. En second lieu, en 2017, le pourcentage de réussite est beaucoup plus faible que celui des années précédentes.

Ainsi, à GRENOBLE, les réussites s'évaluaient entre 30 et 35 % chaque année. Dans les autres instituts d'études judiciaires de la Région Rhône-Alpes, les résultats étaient à peu près semblables.

Cette année, le pourcentage de réussite est de 23,82 % pour GRENOBLE. Il est de 24 % pour CHAMBERY et SAINT ETIENNE et de 18 % pour LYON.

Ainsi, seuls 2.424 candidats en France ont été admis alors qu'ils étaient 3.888 en 2016. La baisse est brutale (35,24 %).

Il y avait, comme je l'indiquais précédemment, un nombre moindre de candidats (8.547 candidats en 2017 contre 10.167 candidats en 2016). Il y a eu également une baisse importante du taux de réussite. Ainsi, la moyenne nationale se situe à 29,53 % au lieu de 38,24 % en 2016.

L'examen national avait pour objectif de lisser les disparités entre les différents IEJ. Cela n'a pas

été le cas. Selon les IEJ, le taux de réussite varie de 0 % à 54,55 %.

GRENOBLE et la Région Rhône-Alpes sont donc dans une juste moyenne.

Michel BENICHO